

JAFIM S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 760.000 Euros
Siège social : 15 boulevard Saint-Antoine – 78000 VERSAILLES

R.C.S. Versailles B.342.876.851

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 4 MAI 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Le 4 MAI à 10 heures, les actionnaires de la société JAFIM S.A.S se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

ASSOCIES	ACTIONS	VOIX
EAST WEST PROMOTION	121	121
Chahine LETAYF	85	85
Yolande EL KHOURY épouse LETAYF	84	195
Fadi LETAYF	220	183
Naji LETAYF	220	183
Chadi LETAYF	220	183
TOTAL	950	950

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Yolande LETAYF, préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Chahine LETAYF et Monsieur Fadi LETAYF, tous deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Naji LETAYF est choisi comme secrétaire.

Monsieur Alexandre BRISSIER, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025
- Le rapport du président,
- Le rapport du commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Approbation des comptes annuels et quitus au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des conventions visées par l'article 227-10 du code de commerce ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre alors la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met alors aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de Monsieur le commissaire aux comptes, la collectivité des actionnaires présents ou représentés approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Elle constate qu'aucune dépense n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés présents ou représentés, décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 293 512 € au compte report à nouveau qui passerait de -509 220.79 €, à – 802 733 €.

La collectivité des associés présents ou représentés prend acte de ce que les sommes distribuées au titre de dividendes des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes Euros	Avoir Fiscal Euros
2024	0	0
2023	0	0
2022	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

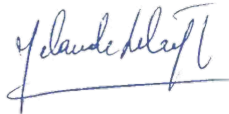
La collectivité des associés présents ou représentés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

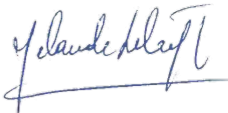
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

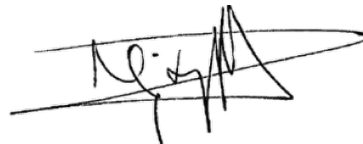
Yolande LETAYF
Présidente



Le Président de séance
Yolande LETAYF



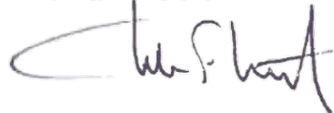
Le secrétaire de séance
Naji LETAYF



Scrutateur
Fadi LETAYF



Scrutateur
Chahine LETAYF





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS JAFIM	
SIRET	3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
15 BD SAINT ANTOINE	
78000 VERSAILLES	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Activités des sociétés holding
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
			330563
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) :	Base d'imposition	Chiffre d'affaires	Taux d'imposition
6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) :	Base d'imposition	Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	X CIEL
Examen de conformité fiscale	

Prestataire de confiance :	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	
HREC 14 RUE GANNERON 75018 PARIS	
Tél:	
Nom et adresse du conseil:	

Identité du déclarant:	JAFIM S.A.S.
Date: 24032026	15 boulevard Saint Antoine
Lieu: VERSAILLES	78000 VERSAILLES
Qualité et nom du signataire: MME LETAYF YOLANDE - PRESIDENT	Tél : 01 39 24 06 20 - Fax : 01 39 24 06 22
Signature :	E-mail : contact@jafim.fr
	RCS Versailles B 342 876 851

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS JAFIM

31122025

I	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

REVENUS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 15 BD SAINT ANTOINE 78000 VERSAILLES		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5			Néant ☐ *
		Exercice N clos le 31/11/2015	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (II)	Participations	CS	CT
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)	CJ	CK	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM	
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS JAFIM		Néant ☐ *		
				Exercice N 31122025		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :760000..)			DA	760000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	720000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	76000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	63517	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	-509220	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-293512	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	816783	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	7967	
	Dettes fiscales et sociales			DY	178714	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Instruments financiers à terme			DI		
	Autres dettes			EA	1399967	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1586649		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2403433		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1586649	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	195581	FH		FI	195581	
	Chiffres d'affaires nets *		EJ	195581	FK		FL	195581	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *						FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	195581	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	107120		
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	6251		
Salaires et traitements *						FY	368840		
Cotisations sociales (10)						FZ	169562		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (14)*				GA	5558	
			- dotations aux dépréciations				GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI			
Autres charges (12)						GE	-1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	657332		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-461751		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	17910	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	39000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	112304	
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2		
	Total des produits financiers (V)						GP	151304	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	976	
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	976	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	150327		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-293512		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM		Néant ☐ *	
		Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6bis, 6ter, 7) (VIII)		HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	364796
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	658309
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	-293512
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { crédit-bail mobilier * crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A8	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise

SAS JAFIM

31122025

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							1		Concédées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
									2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	6298	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Doct Composants		L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		Doct Composants		M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Doct Composants		M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Doct Composants		M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	62320	KW		KX			
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	25460	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		IJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	87781	LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
		Autres participations						8U	9890	8V		8W		
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières						IT	9864	IU		IV	195			
TOTAL IV						IQ	19754	IR		IS	195			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	113834	OH		OJ	195			
CADRE B		IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
							par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
							1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CQ		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW	6298	IX	
CORPORELLES	Terrains						IP		IX		LY		IZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN	62320	MO	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	25460	MU	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III						NY		NG		NH	87781	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations						IO		OX		OY	9890	OZ	
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	10060	2G	
	TOTAL IV						I3		NJ		NK	19950	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK		OL	114030	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	SAS JAFIM	31122025	Néant ☐ *
-----------------------------	-----------	----------	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6298	PF		PG		PH	6298
TOTAL I		RK	6298	RM		RN		RO	6298
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	43164	QE	4610	QF		QG	47774
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21669	QM	947	QN		QO	22616
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	64833	QV	5558	QW		QX	70391
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	71132	ØP	5558	ØQ		ØR	76690

CADRE B												VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV									
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO									
TOTAL III																							
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non versé (NP + NO + NR)		NW						NY						NZ									

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM		31122025		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM				31122025		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	10060	UV	10060	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	232464		232464			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	341		341			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1800		1800		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9901		9901		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1026250		1026250			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	233		233			
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX			VT	1281050	VU	1281050	VV
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	1000721				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7967		7967			
Personnel et comptes rattachés		8C	44514		44514			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	78734		78734			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	38932		38932			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16533		16533			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	1399826		1399826			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	141		141			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	1586649	VZ	1586649		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐		Exercice N clos le 13/11/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2087-bis)	XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				IT		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes particuliers / impositions différées		Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			IB	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions			ZN		
					WN		
					WO		
					XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					WQ		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
		Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y1		
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			Y3		
				TOTAL I	WR		
II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WT	293512		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)				WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					IB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		{	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	1950		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					XA		
					37050		
					ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY		
	Majoration d'amortissement *				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation - (FRR) HT (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	XG	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	330562		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{	Bénéfice (I moins II)	XI	XJ		
		{	Déficit (II moins I)				
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN		
					XO		
					330562		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM		31122025		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	3217718
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	3217718
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	330562
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	3548280
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT	32387
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM

Exercice N clos le : 31122025

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	-203867	AFFECTATIONS	Affections aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	-305353			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	OF	-509220			ZG	-509220				
					ZH	-509220					
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	75			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)						XQ	45709			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	14421			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES) 350						ST	46914			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	107120			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1091			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)						9Z	5160			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	6251			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	38932			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	6314			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						OB	374197			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0						ZR	1			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ				
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR				
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS										
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
	TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS JAFIM</u>						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme (9)	Long terme (8)			Plus-value taxable à 19 % (1) 11
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale						
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)					
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %	(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM

Néant ☒ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ③.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ④.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

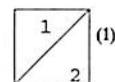
Désignation de l'entreprise : <u>SAS JAFIM</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5*, 6*, 7* alinéas de l'art. 39-1-5* du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS JAFIM		Néant ☐
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 5 et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 5		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :	YP	4
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	195581
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	195581
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	ON	5263
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	58564
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	-1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	63827
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	131754
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA	131754
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	195581
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 5
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 5

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET

34287685100045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAFIM

ADRESSE (voie) 15 BD SAINT ANTOINE

CODE POSTAL 78000

VILLE VERSAILLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	121
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	829
Total des lignes P1 + P2	P5	6	Total des lignes P3 + P4	P6	950

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique DIV Dénomination EAST WEST PROMOTIONS
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 12,74 Nb de parts ou actions 121
Adresse : N° Voie 145 BEYROUTH IMMEUBLE RAAD-RUE MERHEJ LTEIF
Code Postal 2180 Commune LIBAN Pays LB

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

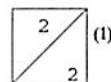
Titre (2) M Nom de famille LETAYF Prénom(s) CHADI
Nom d'usage % de détention 23,16 Nb de parts ou actions 220
Naissance : Date 03011986 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
Adresse : N° Voie 200 N 11th St - 5A BROOKLYN
Code Postal 99999 Commune NY 11211 Pays

Titre (2) M Nom de famille LETAYF Prénom(s) FADI
Nom d'usage % de détention 23,16 Nb de parts ou actions 220
Naissance : Date 08121978 N° Département Commune Pays LB
Adresse : N° 4 Voie RUE DE BAGATELLE
Code Postal 92200 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET

34287685100045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAFIM

ADRESSE (voie) 15 BD SAINT ANTOINE

CODE POSTAL 78000

VILLE VERSAILLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	121
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	829
Total des lignes P1 + P2	P5	6	Total des lignes P3 + P4	P6	950

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille LETAYF Prénom(s) NAJI
 Nom d'usage % de détention 23,16 Nb de parts ou actions 220
 Naissance : Date 22101981 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° 101 Voie AVENUE MOZART
 Code Postal 75016 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAFIM

ADRESSE (voie) 15 BD SAINT ANTOINE

CODE POSTAL 78000

VILLE VERSAILLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

Forme juridique	SNC	Dénomination	2 GLATIGNY	% de détention	99,00
N° SIREN (si société établie en France)	9 5 2 3 5 2 1 3 6				
Adresse : N°	15	Voie	boulevard saint-antoine		
Code Postal	78000	Commune	versailles	Pays	FR
Forme juridique	SCCV	Dénomination	VERSALYS	% de détention	90,00
N° SIREN (si société établie en France)	8 5 0 6 8 8 0 2 9				
Adresse : N°	15	Voie	BD SAIBT ANTOINE		
Code Postal	78000	Commune	VERSAILLES	Pays	
Forme juridique	SARL	Dénomination	QUATRE LECLERC	% de détention	75,00
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 9 4 2 7 3 1 8				
Adresse : N°	15	Voie	BD SAINT ANTOINE		
Code Postal	78000	Commune	VERSAILLES	Pays	
Forme juridique	SCCV	Dénomination	9 LECLERC	% de détention	50,00
N° SIREN (si société établie en France)	8 5 3 1 4 8 4 2 7				
Adresse : N°	15	Voie	BD SAINT ANTOINE		
Code Postal	78000	Commune	VERSAILLES	Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

24/03/2026 10:50:00

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

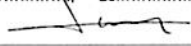
Désignation de l'entreprise **JAFIM SAS**
Adresse **15 BOULEVARD SAINT ANTOINE 78000 VERSAILLES**

A – FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES (v. notice ①) :	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1 Mr LETAYF Naji - DIRECTEUR GENERAL	101 Avenue Mozart 75016 PARIS
2 Mr LETAYF Fadi - DIRECTEUR GENERAL	4, Rue de Bagatelle 92200 NEUILLY SUR SEINE
3 Mr BETITO Emmanuel - COMPTABLE	27, Rue de Rome 78690 LES ESSARTS LE ROI
4 Mme CHACHOUA Khédidja - ASSISTANTE	40, Rue du Pont Colbert 78000 VERSAILLES
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyage et de déplacement (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 142 254				142 254	7 503			149 757
2 142 254				142 254	9 779			152 033
3 53 078				53 078	118			53 196
4 36 609				36 609	39			36 648
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** 374 195				374 195	17 439			391 634

** TOTAUX

B – AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	0
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	0
Totaux	0

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ④	
- de l'exercice.....2025.....(total col. 9 + total col. 10) ⑩	391 634	- de l'exercice..... ⑪	0
- de l'exercice précédent ⑪	384 714	- de l'exercice précédent ⑪	0
Nom et qualité du signataire LETAYF Fadi - DIRECTEUR GENERAL		À Versailles Le...20/03/2026.....	
		Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

JAFIM S.A.S.
15 boulevard Saint Antoine
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 24 06 20 - Fax : 01 39 24 06 22
E-mail : contact@jafim.fr
RCS Versailles B 342 876 851

ENTREPRISES CONCERNÉES

Le présent relevé de frais concerne les sociétés, exerçant une activité industrielle ou commerciale et soumises à l'impôt sur le revenu d'après un régime réel d'imposition et les sociétés ou organismes passibles de l'impôt sur les sociétés lorsque ces frais excèdent, pour une ou plusieurs desdites catégories, l'un des chiffres suivants :

- 540 000 € ou 270 000 € (ces seuils s'appliquent aux relevés déposés à compter du 2 février 2025 - cf. arrêté du 28 janvier 2025 portant relèvement des seuils applicables au relevé des frais généraux prévu à l'article 54 quater du code général des impôts - pour rappel les seuils étaient antérieurement de 300 000 € et 150 000 €) pour l'ensemble des rémunérations directes et indirectes versées aux dix ou cinq personnes les mieux rémunérées (suivant que l'effectif du personnel dépasse ou non 200 salariés) ou 50 000 € pour l'une d'entre elles prise individuellement (sans qu'il y ait lieu de distinguer le nombre de collaborateurs) ;

- 15 000 € pour les frais de voyage et de déplacement exposés par ces personnes ;

- 30 000 € pour le total, d'une part, des dépenses et charges afférentes aux véhicules et autres biens dont ces mêmes personnes peuvent disposer en dehors des locaux professionnels et, d'autre part, des dépenses et charges afférentes aux immeubles qui ne sont pas affectés à l'exploitation (ces frais, pris en compte globalement au regard du chiffre limite applicable, doivent être respectivement ventilés aux colonnes 7 et 8 du cadre A du présent imprimé) ;

- 3 000 € pour les cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire ;

- 6 100 € pour les frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle.

Le relevé, établi en un seul exemplaire, est destiné à être joint aux déclarations n° 2031-SD ou 2065-SD, suivant le cas. L'absence de production de ce relevé entraîne l'application des amendes prévues à l'article 1763 du Code général des impôts.

① Les personnes les mieux rémunérées.

Il s'agit, suivant que l'effectif du personnel excède ou non 200 salariés, des dix ou cinq personnes, à l'exclusion de celles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux à raison de leur activité dans l'entreprise, dont les rémunérations globales, directes ou indirectes, y compris les remboursements de frais, ont été les plus importantes au cours de la période correspondante. Les personnes n'ayant pas la qualité de salarié telles que gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée, gérants de sociétés en commandite, de même que les personnes qui, exerçant des activités non commerciales (avocats-conseils, conseillers techniques, etc.), prêtent leurs concours exclusif et permanent aux entreprises intéressées, doivent être comprises éventuellement parmi les personnes les mieux rémunérées. Il est admis, à titre de règle pratique, que la désignation des personnes les mieux rémunérées peut, si l'entreprise le désire, être effectuée en fonction des dépenses exposées au cours de l'exercice précédent. Mention de ce choix doit être faite dans le cadre C, sous la forme suivante : « Relevé établi en fonction des personnes les mieux rémunérées de l'exercice... ». Toutefois, si l'un des cinq ou dix collaborateurs les mieux rémunérés au titre d'un exercice donné vient à cesser ses fonctions au cours de l'exercice suivant, c'est en fonction des dépenses exposées par son successeur ou, à défaut, par le sixième ou onzième collaborateur le mieux rétribué de l'exercice précédent, qu'il y a lieu, en principe, d'établir le relevé. **Bien entendu, les frais à déclarer restent ceux qui se rapportent à l'exercice pour lequel le relevé est fourni.**

② Montant des rémunérations de toute nature.

Cette rubrique englobe le montant total des rémunérations de toute nature fixes ou proportionnelles, les commissions ou honoraires, ainsi que les indemnités ou allocations diverses, autres que les indemnités professionnelles, admis en déduction des bénéfices imposables de l'employeur. En particulier, aucun abattement ou déduction pour frais professionnels ne doit être opéré sur les sommes qui ont été allouées aux personnes dont il s'agit. Doivent être également compris dans la présente colonne les montants des indemnités, remboursements et allocations forfaitaires pour frais versés aux dirigeants salariés de sociétés, ainsi qu'aux personnes occupant un emploi salarié et dont la rémunération totale excède la plus faible des rémunérations allouées à ces dirigeants. En revanche, sont à exclure les indemnités versées à l'occasion du départ d'un collaborateur de l'entreprise sous forme d'indemnité de congédiement, de prime de mise à la retraite, d'indemnité de non-concurrence ou pour rupture de contrat.

③ Montant des indemnités et allocations diverses.

Il s'agit des indemnités et allocations professionnelles allouées aux personnes les mieux rémunérées, à l'exclusion des sommes qui doivent être mentionnées colonne 1 (cf. ②), c'est-à-dire des indemnités, remboursements et allocations forfaitaires pour frais versés aux dirigeants salariés de sociétés ainsi qu'aux personnes occupant un emploi salarié et dont la rémunération totale excède la plus faible des rémunérations allouées à ces dirigeants.

④ Valeur des avantages en nature.

Les avantages fournis doivent être évalués selon les règles fixées à l'article 82 du code général des impôts.

⑤ Montant des remboursements de dépenses de caractère personnel.

Les remboursements à déclarer concernent les dépenses de caractère strictement personnel (loyer de l'immeuble d'habitation, impôts, etc.), à l'exclusion de tous autres remboursements.

Remarque concernant les rémunérations directes ou indirectes et les remboursements de frais.

Le montant des sommes à déclarer sur le relevé peut différer de celui qui doit être mentionné sur la déclaration DADS-U ou DSN ou n° 2460 de l'employeur pour les 5 ou 10 personnes les mieux rémunérées. En effet, cette dernière déclaration ne fait état que des salaires, avantages et indemnités perçus par chaque bénéficiaire. Au contraire, les frais à déclarer sur le présent imprimé doivent correspondre aux charges effectivement déduites des bénéfices imposables, y compris, le cas échéant, celles restant à payer à la clôture de l'exercice.

⑥ Frais de voyage et déplacement.

Tous les frais de voyage et de déplacement engagés par les personnes les mieux rémunérées doivent figurer sous cette rubrique, qu'il s'agisse de frais habituels ou de frais exceptionnels, à l'exclusion des allocations forfaitaires attribuées pour couvrir les frais de l'espèce et qui doivent être mentionnées, selon le cas, colonne 1 ou 2 (cf. ① et ② ci-dessus). Il n'y a pas lieu de rechercher si ces dépenses sont inhérentes à l'emploi ou exposées dans le cadre de la gestion de l'entreprise, ni de distinguer suivant que leur règlement a été assuré directement par l'employeur ou sous forme de remboursement de frais.

⑦ Dépenses et charges afférentes aux véhicules et autres biens.

Les dépenses à prendre en considération à ce titre s'entendent des charges afférentes aux véhicules automobiles, avions de tourisme, bateaux ou navire de plaisance, mis par l'entreprise à la disposition des personnes les mieux rémunérées sans qu'il y ait lieu de rechercher si cette mise à la disposition comporte ou non une contrepartie. Mais il convient d'exclure de cette rubrique les dépenses qui, incombant normalement à ces personnes, ont été prises en charge par l'entreprise sous forme de rémunérations indirectes et comprises, à ce titre, dans les sommes portées dans les colonnes 2 à 4 (frais d'essence et de réparation d'un véhicule mis gratuitement à la disposition d'un dirigeant ou d'un cadre pour son usage personnel, par exemple).

⑧ Dépenses et charges afférentes aux immeubles non affectés à l'exploitation.

Il s'agit des dépenses et charges de toute nature, y compris les amortissements, afférentes aux immeubles d'habitation, mis par l'entreprise à la disposition des personnes les mieux rémunérées. Le montant de ces dépenses et charges est diminué, le cas échéant, du montant des rémunérations indirectes correspondant à l'avantage en nature résultant de la mise à la disposition de ces immeubles en faveur desdites personnes.

⑨ Notion de bénéfice.

Il s'agit du résultat fiscal déclaré par l'entreprise, abstraction faite des plus-values ou moins-values provenant de la cession des éléments de l'actif immobilisé et des déficits reportables des exercices antérieurs.

⑩ Notion d'exercice.

Les deux exercices à prendre en considération s'entendent d'une part, de celui pour lequel le relevé est fourni, d'autre part, de l'exercice immédiatement précédent. Lorsque les deux exercices ont une durée différente, les chiffres afférents à l'exercice de référence sont ajustés au prorata de la durée de l'exercice pour lequel la comparaison est effectuée.